



Patrimoine  
canadien

Canadian  
Heritage

Canada



# Audit de la conformité des bénéficiaires de l'accord de contribution du Comité d'organisation des Jeux panaméricains et parapanaméricains de Toronto 2015

Bureau du dirigeant principal de la vérification  
Direction des services de vérification et d'assurance

Novembre 2014



This document is also available in English.

Cette publication est disponible en format PDF accessible à  
l'adresse Internet suivante : <http://www.pch.gc.ca/fra/1341323450886>

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2014.  
No de cat. : CH6-30/2014F-PDF  
ISBN : 978-0-660-23064-1

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Résumé</b> .....	<b>i</b>
<b>1. Introduction et contexte</b> .....	<b>1</b>
1.1 Autorisation de mener le projet .....	1
1.2 Contexte .....	1
<b>2. Objectif</b> .....	<b>3</b>
<b>3. Portée</b> .....	<b>3</b>
<b>4. Approche et méthodologie</b> .....	<b>4</b>
<b>5. Conclusions et recommandations</b> .....	<b>5</b>
5.1 Admissibilité du financement .....	5
5.2 Conformité aux modalités et conditions .....	7
5.3 Recommandations provenant de l'audit de la conformité du bénéficiaire de 2012 .....	9
<b>Annexe A – Critères d'audit</b> .....	<b>11</b>
<b>Annexe B : Plan d'action de la direction</b> .....	<b>16</b>

## Liste d'acronymes et de sigles

PAvX	Plan d'activités version 2 ou 3
AC	Accord de contribution
IO	Infrastructure Ontario
PE	Protocole d'entente
Pan/Parapan	Panaméricain et parapanaméricain
PCH	Patrimoine canadien
Toronto 2015	Comité d'organisation des Jeux panaméricains et parapanaméricains de Toronto 2015
VEN	Valeur en nature

# Résumé

## Introduction

Les Jeux panaméricains et parapanaméricains (les Jeux) sont de grands jeux internationaux multisports, qui ont lieu tous les quatre ans et qui réunissent les athlètes des 41 pays et territoires membres de l'Organisation sportive panaméricaine (OSP) des Amériques et des Caraïbes. La ville de Toronto et la grande région du Golden Horseshoe seront l'hôte des Jeux de 2015, une des manifestations multisports les plus importantes que le Canada ait jamais accueillie.

Les Jeux panaméricains auront lieu du 10 au 26 juillet 2015, et les Jeux parapanaméricains auront lieu du 7 au 15 août 2015. Ces Jeux réuniront 10 000 athlètes, entraîneurs et officiels qui participeront à 51 disciplines sportives, dans des sites de compétition répartis dans 17 municipalités.

La tenue des Jeux nécessitera la collaboration de nombreuses parties, y compris le ministère du Patrimoine canadien (PCH), le Comité d'organisation des Jeux panaméricains et parapanaméricains de Toronto 2015 (Toronto 2015), le gouvernement de la province de l'Ontario, la Ville de Toronto, le Comité olympique canadien, le Comité paralympique canadien et d'autres municipalités de la grande région du Golden Horseshoe, d'Oshawa à Welland et à Minden Hills. Le gouvernement du Canada apporte un soutien considérable de 500 millions de dollars afin d'assurer la réussite des Jeux en 2015.

Toronto 2015 et PCH ont signé en mars 2011 un accord de contribution (AC) initial prévoyant un financement de plus de 18 millions de dollars en vue de la planification et de la conception du plan d'aménagement de sites.

Un deuxième accord de contribution (ci-après appelé « accord de contribution » ou « AC ») a été signé entre PCH et Toronto 2015 en juin 2012. Cet accord prévoit un financement maximum de 368 001 894 \$ pour les exercices 2012-2013 à 2015-2016, qui doit servir à la tenue des Jeux. Ce financement doit être consacré à l'acquisition, à la construction et à la rénovation des installations qui serviront à la tenue d'épreuves préparatoires, à l'entraînement et aux compétitions en vue des Jeux. Pour la période visée (du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2014), le soutien financier du Canada a représenté 42 % de l'ensemble de l'aide gouvernementale et 40 % du coût total des Jeux. Étant donné que la plus grande partie des dépenses opérationnelles seront engagées pendant la dernière année qui précédera les Jeux, le coût total des Jeux ainsi que la contribution des autres organismes gouvernementaux augmenteront, ce qui réduira la portion du Canada sur le total de l'aide gouvernementale et sur le coût total des Jeux.

L'autorisation de mener le projet d'audit découle du Plan de vérification pluriannuel axé sur les risques de 2013-2014 à 2015-2016, qui a été recommandé par le Comité ministériel de vérification et approuvé par le sous-ministre en mars 2013.

## Objectif et portée de l'audit

Les objectifs de cet audit sont de fournir une assurance à l'égard de ce qui suit :

- les fonds décaissés par Toronto 2015 conformément aux modalités de l'accord de contribution sont comptabilisés correctement, sont liés au projet et sont admissibles au financement offert par Patrimoine canadien;
- Toronto 2015 a respecté les modalités de l'accord de contribution, y compris les exigences de production de rapports;
- Toronto 2015 a appliqué les recommandations issues du premier audit de la conformité du bénéficiaire.

L'audit porte sur les activités couvertes par l'accord de contribution 2012-2016 conclu entre le ministère du Patrimoine canadien et Toronto 2015; il s'agit, en particulier, d'un examen des dépenses engagées par le bénéficiaire et déclarées à PCH du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2014.

## Principales conclusions

En se fondant sur les éléments recueillis grâce à l'examen des documents et des dossiers, à l'observation, à l'échantillonnage des opérations, aux analyses et aux entrevues, l'équipe d'audit a évalué chaque critère d'audit et a tiré une conclusion pour chacun de ces critères.

L'équipe d'audit a confirmé ce qui suit :

- Toronto 2015 a respecté les exigences en matière de production de rapports et les modalités de l'accord de contribution au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2014.
- Les fonds versés à Toronto 2015 selon les modalités de l'accord de contribution et compris dans la portée de la vérification ont été utilisés aux fins prévues.
- Les dépenses engagées dans les projets d'immobilisations financés par le ministère du Patrimoine canadien ont été déclarées correctement, étaient liées aux projets et étaient admissibles au financement offert par Patrimoine canadien.
- Toronto 2015 a mis en œuvre des plans d'action pour chacune des huit recommandations formulées dans le premier audit de la conformité des bénéficiaires. Six recommandations ont été entièrement mises en œuvre. Conformément à l'une des recommandations, une politique sur les bénévoles a été rédigée et est en voie d'être approuvée. Nous invitons la direction à voir à ce que cette politique soit rapidement achevée et mise en œuvre afin de voir à ce qu'elle soit prête pour le recrutement et la gestion des bénévoles qui travailleront aux Jeux. Une recommandation qui portait sur la documentation de la méthodologie de répartition des coûts accessoires (coûts de gestion des sites) n'a pas été réalisée, mais en fonction des examens indépendants, la méthodologie adoptée actuellement semble raisonnable, et la mesure recommandée est considérée

comme prise.

Pendant ses travaux, l'équipe d'audit a remarqué plusieurs exemples prouvant la bonne conception des contrôles de Toronto 2015 et l'efficacité de leur mise en œuvre. Les points forts suivants ont été remarqués :

- Toronto 2015 a mis en œuvre une politique sur l'approvisionnement qui contient des directives et des procédures sur l'approvisionnement concurrentiel, l'approvisionnement non concurrentiel et sur les pouvoirs d'approbation.
- En plus de la politique sur l'approvisionnement, Toronto 2015 a mis en œuvre un énoncé de la politique de placement, une politique sur les langues officielles et un processus de mise en œuvre ainsi qu'une politique sur les frais professionnels et les déplacements.
- Les rapports financiers et les rapports d'activités ont été fournis par Toronto 2015, conformément aux modalités de l'accord de contribution. La surveillance de la conformité de Toronto 2015 à l'accord de contribution est effectuée par l'unité des Grands jeux internationaux multisports (GJIM) au moyen de rapports périodiques exigés aux termes de l'AC et au moyen de vérifications de la conformité des bénéficiaires.

L'audit a permis de relever un aspect à améliorer, relativement à la version 3 du plan d'activités (PAv3) de Toronto 2015, qui est exigée en vertu des modalités de l'accord de contribution. Lorsque l'équipe d'audit a terminé son travail, le PAv3 était en cours de rédaction<sup>1</sup>; il restait à y inclure des prévisions plus solides, ce qui a été demandé par PCH et le gouvernement de l'Ontario en réponse à la version 2 du plan d'activités (PAv2). Il sera essentiel d'élaborer un PAv3 comprenant des prévisions financières plus complètes et solides pour voir à ce que le financement soit suffisant et soit géré de manière à assurer la prestation des services nécessaires au déroulement réussi des Jeux. Nous reconnaissons que l'élément des coûts opérationnels ne pourra pas être achevé avant la mise au point des plans provinciaux et que Toronto 2015 n'a aucun contrôle sur le moment où ces plans seront terminés. Un plan opérationnel et un budget révisés devraient être fournis dans le PAv3 en octobre 2014.

## **Recommandation**

- Nous recommandons que Toronto 2015 termine son PAv3 à l'intérieur du délai précisé dans la deuxième modification à l'accord de contribution, veille à ce que les coûts opérationnels ne dépassent pas le montant du financement qui a été convenu avec le gouvernement de l'Ontario et assure tous les services nécessaires au déroulement réussi des Jeux.

---

<sup>1</sup> Toronto 2015 fournira trois versions de son plan d'activités, ce qui est normal pour un cycle entourant la tenue de jeux.

## **Déclaration de conformité**

Selon mon jugement professionnel en tant que dirigeante principale de la vérification, je suis d'avis que l'audit est conforme aux normes de vérification interne du gouvernement du Canada, comme en témoignent les résultats du programme d'assurance et d'amélioration de la qualité.

## **Opinion du vérificateur**

Les dépenses du Projet d'immobilisations engagées entre le 1<sup>er</sup> avril 2012 et le 31 mars 2014 par Toronto 2015 en vertu de l'accord de contribution ont été vérifiées afin qu'elles respectent les modalités de l'accord de contribution conclu le 21 juin 2012. Il incombe à la direction du Toronto 2015 de préparer les rapports financiers du projet. La responsabilité de l'équipe d'audit consiste à exprimer une opinion sur ces rapports en se fondant sur cet audit.

L'audit a été effectué conformément aux *Normes relatives à la vérification interne au sein du gouvernement du Canada* et à la *Politique sur la vérification interne* du Secrétariat du Conseil du Trésor. Ces normes exigent que l'équipe d'audit planifie et effectue l'audit de manière à fournir l'assurance raisonnable que les informations financières sont exemptes d'inexactitudes importantes. L'audit comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les informations financières.

À mon avis, le montant audité de 330,50 millions de dollars des coûts du projet donne, à tous les égards importants, une image fidèle des dépenses admissibles engagées pour l'exercice du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2014 en application des modalités de l'accord de contribution.

## **Original signé par**

---

**Maria Lapointe-Savoie**

Dirigeante principale de la vérification  
Ministère du Patrimoine canadien

## **Membres de l'équipe d'audit**

Maria Lapointe-Savoie – directrice  
Dylan Edgar – gestionnaire de la vérification  
Avec l'aide de ressources externes



# 1 Introduction et contexte

## 1.1 Autorisation de mener le projet

L'autorisation de mener le projet d'audit découle du Plan de vérification pluriannuel axé sur les risques de 2013-2014 à 2015-2016, qui a été recommandé par le Comité ministériel de vérification et approuvé par le sous-ministre en mars 2013.

## 1.2 Contexte

Les Jeux panaméricains et parapanaméricains sont de grands jeux internationaux multisports, qui ont lieu tous les quatre ans et qui réunissent les athlètes des 41 pays et territoires membres de l'Organisation sportive panaméricaine des Amériques et des Caraïbes. La ville de Toronto et la grande région du Golden Horseshoe seront les hôtes des Jeux de 2015, une des manifestations multisports les plus importantes que le Canada ait jamais accueillie.

Les Jeux panaméricains auront lieu du 10 au 26 juillet 2015, et les Jeux parapanaméricains auront lieu du 7 au 15 août 2015. Ces Jeux réuniront 10 000 athlètes, entraîneurs et officiels qui participeront à 51 disciplines sportives, dans des sites de compétition répartis dans 17 municipalités. Les Jeux de 2015 servent également d'épreuves de qualification pour les Jeux olympiques et paralympiques dans un certain nombre de sports olympiques, et les sports paralympiques qui mèneront aux Jeux olympiques et paralympiques d'été qui se tiendront en 2016 à Rio de Janeiro, au Brésil.

Le gouvernement du Canada est un important bailleur de fonds pour assurer la réussite des Jeux de 2015. Ces Jeux offrent une occasion de mettre en valeur l'excellence du sport canadien et créent des legs de sport communs et durables pour le Canada, l'Ontario, la ville de Toronto et la grande région du Golden Horseshoe.

La tenue des Jeux nécessitera la collaboration de nombreuses parties, y compris le ministère du Patrimoine canadien (PCH), le Comité d'organisation des Jeux panaméricains et parapanaméricains de Toronto 2015 (Toronto 2015), le gouvernement de la province de l'Ontario, la Ville de Toronto, le Comité olympique canadien, le Comité paralympique canadien et d'autres municipalités de la grande région du Golden Horseshoe, d'Oshawa à Welland et à Minden Hills. Le gouvernement du Canada apporte un soutien considérable de 500 millions de dollars afin d'assurer la réussite des Jeux en 2015.

Un premier accord de contribution prévoyant un financement total de 18,0 millions de dollars devant servir à la phase de planification et de conception du plan d'aménagement de sites a été signé par le Comité d'organisation des Jeux panaméricains et parapanaméricains de Toronto 2015 et PCH en mars 2011.

Un deuxième accord de contribution a été signé par PCH et Toronto 2015 en juin 2012. Cet accord prévoit un financement maximum de 368,0 millions de dollars pour les exercices 2012-2013 à 2015-2016, qui doit servir à la tenue des Jeux. Ce financement

doit être consacré à l'acquisition, à la construction et à la rénovation des installations qui serviront à la tenue d'épreuves préparatoires, à l'entraînement et aux compétitions en vue des Jeux. De plus, le financement ne doit pas dépasser 35 % des coûts totaux et 50 % du montant total de l'aide gouvernementale devant servir à la tenue des Jeux. Selon l'information financière fournie par Toronto 2015, en date du 31 mars 2014, l'aide du Canada depuis le début du projet représentait 42 % de l'ensemble de l'aide gouvernementale et 40 % du coût total des Jeux. Étant donné que la majorité des dépenses opérationnelles seront engagées pendant la dernière année précédant les Jeux, le coût total des Jeux ainsi que la contribution des autres organismes gouvernementaux augmenteront, ce qui réduira la part du Canada en proportion du total de l'aide gouvernementale et du coût total des Jeux.

En plus de l'accord de contribution conclu avec PCH, Toronto 2015 a conclu de multiples accords avec d'autres parties dans le but de soutenir la mise en œuvre et la tenue des Jeux, notamment :

### **1 Protocole d'entente entre Toronto 2015 et la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier**

Un protocole d'entente (PE) a été signé par Toronto 2015 et la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario ou IO) le 5 mai 2010. Conformément au protocole d'entente, Infrastructure Ontario assurera la gestion du projet de préparation des principales installations sportives nécessaires à la tenue des Jeux panaméricains et parapanaméricains, comme précisé dans l'entente multipartite. À ce titre, IO sera notamment chargée de l'ensemble des activités d'approvisionnement liées au projet, de la gestion de projet, de la coordination et de la gestion des marchés, de conseiller Toronto 2015 dans la négociation des ententes concernant les installations, et de diriger l'ensemble des services relatifs à la coordination de l'approvisionnement, à la gestion des transactions et à la négociation des marchés. Une modification a été apportée à ce PE en décembre 2012 afin de préciser les frais de gestion totaux qu'IO pourra percevoir dans cette initiative.

### **2 Entente multipartite des Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015**

Une entente multipartite a été signée entre le gouvernement du Canada, la province de l'Ontario, la ville de Toronto, le Comité olympique canadien, le Comité paralympique canadien et la Société de la candidature d'Ontario pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains de 2015. Le Comité d'organisation des Jeux panaméricains et parapanaméricains de Toronto 2015 a par la suite assumé toutes les obligations de la Société de la candidature et a signé l'entente multipartite au moyen d'un accord connexe. Cette entente détermine notamment les responsabilités, les tâches et la contribution de chacune des parties, notamment les exigences relatives au contrôle antidopage, aux programmes culturels, aux langues officielles, aux politiques sur les commandites, aux politiques de reconnaissance, à la couverture de diffusion, à la propriété intellectuelle, au protocole et aux cérémonies, et à des questions comme l'aliénation des actifs.

## 2 Objectif

Cet audit visait à fournir l'assurance de ce qui suit :

- les fonds décaissés par Toronto 2015 conformément aux modalités de l'accord de contribution sont comptabilisés correctement, sont liés aux projets et sont admissibles au financement offert par Patrimoine canadien;
- Toronto 2015 a respecté les modalités de l'accord de contribution, y compris les exigences en matière de production de rapports;
- Toronto 2015 a appliqué les recommandations issues du premier audit de la conformité du bénéficiaire (mené en décembre 2012).

## 3 Portée

L'audit porte sur les activités prévues par l'accord de contribution 2012-2016 conclu entre le ministère du Patrimoine canadien (PCH) et Toronto 2015. L'audit porte en particulier sur les dépenses engagées par le bénéficiaire, Toronto 2015, et déclarées à PCH, du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2014, qui se sont élevées à plus de 363,0 millions de dollars en activités d'aménagement de sites. Sur les 363,0 millions de dollars, 193,8 millions de dollars sont attribués au gouvernement du Canada. Ces activités consistent en projets de construction et de rénovation menés dans 32 sites. Sur les 32 sites, 10 sont gérés par Infrastructure Ontario (IO), sept sont gérés par les municipalités partenaires, 13 sont gérés à l'interne par l'équipe de gestion de projets d'infrastructure de Toronto 2015, un est géré par l'Université de Toronto et un géré par l'Institut Canadien du Sport Ontario (ICSO) - Équipement.

Le tableau qui suit présente un aperçu de la couverture par site représentée par la portion des dépenses analysées par notre équipe d'audit par rapport aux dépenses totales gérées par lesdits sites pendant la période visée (au 31 mars 2014).

Gestionnaire du site	Dépenses totales gérées pendant la période (en millions de dollars)	% des dépenses totales	Total des dépenses analysées (en millions de dollars)	Couverture de l'analyse (%)*
Infrastructure Ontario	334,5 \$	92 %	317,5 \$	95 %
Municipalités	25,3 \$	7 %	11,2 \$	44 %
Toronto 2015	1,2 \$	0,3 %	0,4 \$	33 %
l'Université de Toronto	0,1 \$	0,0 %	0,0 \$	0 %
ICSO - Équipement	0,6 \$	0,2 %	0,1 \$	20 %
Projets abandonnés	1,3 \$	0,5 %	1,3 \$	100 %
<b>Total</b>	<b>363,0 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>330,5 \$</b>	<b>91 %</b>

\* Total des dépenses analysées divisé par le total des dépenses gérées pendant la période visée.

## 4 Approche et méthodologie

Tout le travail d'audit a été effectué conformément aux *Normes relatives à la vérification interne au sein du gouvernement du Canada* et à la *Politique sur la vérification interne* du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Les critères d'audit déterminent les normes en fonction desquelles une évaluation est faite, et ils constituent le fondement du plan de travail et de l'exécution de l'audit. Ils sont propres aux objectifs et à la portée de chaque audit. Les critères détaillés de l'audit correspondant aux objectifs de l'audit pour ce bénéficiaire figurent à l'annexe A et ont été établis en fonction de l'accord de contribution.

La méthode d'audit a comporté :

- Un examen des documents fournis par PCH, Toronto 2015 et Infrastructure Ontario, y compris l'accord de contribution, les politiques et les procédures, ainsi que d'autres documents pertinents compte tenu des modalités de l'AC;
- Un procédé de corroboration d'un échantillon de dépenses liées aux projets d'aménagement de sites;
- Des entrevues avec des représentants de Toronto 2015;
- Des communications avec les représentants de la division Programme d'accueil et Secrétariat fédéral;
- Une analyse de l'échantillon de documents fournis par Toronto 2015 à l'unité des Grands jeux internationaux multisports (GJIM), ce qui comprend les rapports d'activités provisoires, les flux de trésorerie, les versions des plans d'activités et les états financiers;
- L'analyse de l'information obtenue au moyen de l'examen des documents et des entrevues.

Les dépenses directes pour chaque projet d'aménagement de sites visé par l'audit (dont les projets sous la responsabilité d'IO) ont été auditées à l'aide d'un contrôle de validation.

Conformément à ce qui est susmentionné et en se fondant sur la taille des projets et le nombre d'opérations comptables effectuées pour l'ensemble des coûts audités, il a été décidé que l'échantillonnage discrétionnaire serait utilisé pour analyser les dépenses. Cette méthode a été conçue pour que le champ couvert par l'audit des dépenses admissibles à une contribution de PCH soit suffisant et pour tenir compte de toute la période à examiner, d'un échantillon pour chaque type de dépenses et d'une quantité proportionnelle des dépenses pour chaque projet d'aménagement. Cet échantillonnage a porté sur 91 % de toutes les dépenses déclarées par Toronto 2015 pour la période visée par l'examen et comprenait 181 transactions.

L'audit sur place a eu lieu du 7 au 31 juillet 2014 à l'administration centrale du ministère du Patrimoine canadien et dans les locaux de Toronto 2015 à Toronto, en Ontario.

## 5 Conclusions et recommandations

Cette section présente en détail les constatations et les recommandations connexes de l'audit. Les constatations sont fondées sur une combinaison de preuves recueillies au cours de l'examen des documents, des analyses, du contrôle des transactions, et des entrevues effectuées pour chacun des critères d'audit. L'annexe A présente un résumé de toutes les constatations et conclusions pour chacun des critères évalués par l'équipe d'audit.

L'équipe d'audit a relevé une possibilité d'amélioration, ce qui a donné lieu à une recommandation. Les détails des observations et des recommandations de l'audit sont présentés ci-dessous.

### 5.1 Admissibilité du financement

L'audit a permis de confirmer que les dépenses liées aux sites engagées par Toronto 2015 pour la période visée ont été correctement comptabilisées et étaient admissibles aux termes de l'accord de contribution.

#### Analyse

Aux termes des accords de contribution, le gouvernement du Canada versera un montant maximal de 386,1 millions de dollars au titre des dépenses admissibles engagées dans les projets d'infrastructure. Selon l'accord, les dépenses admissibles peuvent être des coûts essentiels, des coûts accessoires et des coûts imprévus.

#### Dépenses d'immobilisations

Au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2014, Toronto 2015 a déclaré un total de 363,0 millions de dollars en activités d'aménagement de sites. Sur ces 363,0 millions de dollars, 193,8 millions avaient été attribués au gouvernement du Canada. Comme nous l'avons mentionné précédemment, ces activités consistent en projets de construction et de rénovation visant un total de 32 sites. Sur les 32 sites, 10 sont gérés par Infrastructure Ontario (IO), sept sont gérés par les municipalités partenaires, 13 sont gérés à l'interne par l'équipe de gestion de projets d'infrastructure de Toronto 2015, un est géré par l'Université de Toronto et un par l'Institut Canadien du Sport Ontario - Équipement.

L'équipe d'audit a analysé les pièces justificatives faisant état de 330,5 millions de dollars en dépenses d'aménagement de sites, ce qui représente 91 % de l'ensemble des dépenses pour la période visée par l'examen; l'analyse de l'équipe d'audit a permis de confirmer que les dépenses ont été correctement déclarées par Toronto 2015, qu'elles étaient liées aux projets et qu'elles étaient admissibles aux modalités de l'accord de contribution.

## Coûts de gestion des sites engagés par Toronto 2015

Conformément à ce qui a été convenu dans l'accord de contribution, Toronto 2015 peut affecter des coûts liés à la gestion des sites (coûts accessoires) au coût total des sites. Pour la période visée par l'audit, Toronto 2015 avait déclaré un total de 3,7 millions de dollars en coûts de gestion des sites (coûts accessoires), ce qui comprend des salaires, les honoraires de gestion d'IO et les honoraires des consultants. Ces coûts doivent être affectés à chaque site de façon mensuelle en fonction d'un pourcentage déterminé au préalable par le directeur des projets d'immobilisations et le directeur de la planification. Selon le directeur des projets d'immobilisations, ces pourcentages d'affectation ont été examinés en octobre 2012 et l'ont été de nouveau en avril 2014. Au cours de l'audit, l'équipe a examiné un échantillon d'affectations d'un total de 860 723 \$ (soit 23 % des coûts déclarés). Notre examen a permis de conclure que ces coûts étaient conformes à la définition de coûts admissibles au sens de l'accord de contribution.

## Honoraires de gestion d'Infrastructure Ontario (IO)

Comme nous l'avons vu précédemment, 10 des 32 projets sont actuellement gérés par IO. Ces projets représentent 92 % de l'ensemble des dépenses liées aux sites pour la période visée par l'examen. Un PE signé par Toronto 2015 et IO en mai 2010 définit les rôles et les responsabilités des deux parties. À la suite d'une recommandation découlant du premier audit de la conformité du bénéficiaire, une modification au PE a été signée en janvier 2013; la modification est rétroactive à décembre 2012. La modification prévoit des honoraires de gestion admissibles de 6,3 millions de dollars, sans compter les coûts engagés dans l'embauche de conseillers externes et les frais accessoires exigés par IO. Bien que le PE ne précise pas la méthode de calcul des honoraires, un examen externe a permis de constater que la méthodologie utilisée pour déterminer les frais admissibles ne posait aucun risque particulier. L'équipe d'audit a analysé un échantillon de factures provenant d'IO pour un total de 3,5 millions de dollars, et son analyse a confirmé que les frais facturés par IO étaient conformes au PE et à la modification.

## Revenus d'intérêts

Les fonds excédentaires sont déposés dans un compte d'investissement canadien. En 2013-2014, Toronto 2015 a déclaré des gains d'intérêts de 378 000 \$ sur le fonds de développement des sites. La contribution de chaque partie a donc été réduite en fonction de ces revenus.

## Valeur en nature

En vertu de l'accord de contribution, les revenus gagnés et les dépenses engagées en nature doivent être constatés au moment où ils sont gagnés ou engagés. Bien que ces dépenses ne soient pas remboursables en vertu de l'accord de contribution, elles doivent être prises en compte pour permettre de déterminer la proportion totale de dépenses que le gouvernement du Canada engagera dans la manifestation (un maximum de 35 % du coût total de la manifestation) ainsi que le total de l'aide gouvernementale (l'apport

fédéral doit correspondre à un maximum de 50 % de l'aide gouvernementale totale). Toronto 2015 a mis en œuvre des procédures pour comptabiliser les dépenses en nature. Dans le cadre de son travail, l'équipe d'audit a noté que des biens et des services en nature avaient été reçus relativement à des ententes de commandite; toutefois, aucun bien ou service n'a été reçu relativement aux projets d'immobilisations.

## **5.2 Conformité aux modalités et conditions**

L'équipe d'audit a constaté que Toronto 2015 est conforme aux modalités de l'accord de contribution. Toutefois, une version définitive du plan d'activités n'a pas été achevée ni approuvée.

### **Analyse**

En vertu des modalités de l'accord de contribution, Toronto 2015 est liée par un certain nombre de conditions au sujet des exigences en matière de langues officielles, de la reconnaissance de la contribution au Jeux du gouvernement du Canada, de saine gestion, de conflit d'intérêts et de production de rapports.

#### Saine gestion

Toronto 2015 a mis en œuvre un certain nombre de politiques et de processus pour soutenir la saine gestion de ses ressources. Parmi les principales politiques de Toronto 2015, mentionnons les politiques et procédures d'approvisionnement, l'énoncé de la politique de placement, la politique sur les langues officielles et un processus de mise en œuvre ainsi qu'une politique sur les frais professionnels et les frais de déplacement. Les politiques et les procédures d'approvisionnement contiennent des directives et définissent les procédures attendues en matière d'approvisionnement concurrentiel, d'approvisionnement non concurrentiel et concernant les pouvoirs d'approbation.

Un guide des employés contient les politiques et les procédures qui doivent être utilisées comme outil de référence et directives de travail. Ce guide contient des directives sur les normes de conduite attendues, notamment les lignes directrices sur les conflits d'intérêts, le code de conduite, des lignes directrices sur la dénonciation et le harcèlement et la violence en milieu de travail.

#### Exigences en matière de langues officielles

En plus d'une politique sur les langues officielles, Toronto 2015 a adopté d'autres procédures pour satisfaire aux exigences en matière de langues officielles décrites dans l'accord de contribution. L'équipe d'audit a analysé un échantillon de documents de communication ainsi que des renseignements disponibles dans le site Web de Toronto 2015 ([www.toronto2015.org](http://www.toronto2015.org)), ce qui lui a permis de constater que la documentation était offerte en anglais et en français, ainsi qu'en espagnol.

Des contrats types qui contiennent des clauses précises sur les langues officielles permettent de voir à ce que les commanditaires observent eux aussi les exigences en matière de langues officielles. L'équipe a procédé à l'examen d'un échantillon de contrats conclus avec des sous-traitants et des commanditaires des Jeux et a confirmé que des clauses permettent de reconnaître les exigences en matière de langues officielles associées aux Jeux.

#### Reconnaissance de la contribution du Canada

L'équipe d'audit a examiné les documents de communications produits par Toronto 2015 ainsi que le site Web de Toronto 2015 et confirme que la contribution du Canada a été soulignée comme il se doit. De plus, Sport Canada (SC) a mis en œuvre un outil d'évaluation de manifestations conçu pour les manifestations publiques; cet outil contribuera à la surveillance de la conformité de Toronto 2015 aux exigences de la reconnaissance de la contribution du gouvernement du Canada aux Jeux.

#### Exigences en matière de production de rapports

L'équipe d'audit a analysé les rapports soumis par Toronto 2015 à PCH et a confirmé que les rapports d'activités et les rapports financiers ont été soumis conformément aux modalités de l'accord de contribution.

Comme l'exige l'accord de contribution, Toronto 2015 a soumis le PAv2 en août 2013 (trois versions du plan d'activités seront soumises). L'acceptation du PAv2 a été reportée par le ministre d'État (Sport), principalement en raison de l'incertitude concernant les coûts opérationnels liés à la manifestation et de l'incidence possible sur la réputation du Canada à titre de pays organisateur de grands jeux internationaux, à la lumière de l'aide considérable fournie à ces Jeux par PCH. L'acceptation du PAv2 est reportée jusqu'à la présentation d'un plan opérationnel et d'un budget révisés, qui seront inclus dans le PAv3, attendu en octobre 2014.

Les plans opérationnels de Toronto 2015 dépendent de la mise au point des plans provinciaux, et Toronto 2015 n'a aucun contrôle sur le moment où ces plans seront achevés. Le PAv3 devrait comprendre des prévisions financières plus solides. Il est essentiel de prévoir des coûts opérationnels raisonnables et valides pour obtenir un financement suffisant pour assurer la prestation des services nécessaires au déroulement réussi des Jeux.

#### **Recommandation**

- Nous recommandons que Toronto 2015 termine son PAv3 à l'intérieur du délai précisé dans la deuxième modification à l'accord de contribution, veille à ce que les coûts opérationnels ne dépassent pas le montant du financement qui a été convenu avec le gouvernement de l'Ontario et assure tous les services nécessaires au déroulement réussi des Jeux.



### **5.3 Recommandations provenant de l'audit de la conformité du bénéficiaire de 2012**

L'équipe d'audit a noté que Toronto 2015 a pris des mesures pour donner suite à toutes les recommandations qui figurent dans le premier audit de la conformité du bénéficiaire.

#### **Analyse**

Le premier audit de la conformité du bénéficiaire a été mené en décembre 2012. Au total, huit recommandations ont été formulées à Toronto 2015. Un Plan d'action de la direction a été mis au point en février 2013 et mis à jour en février 2014 par la division Programme d'accueil et Secrétariat fédéral en réponse à chaque recommandation.

#### Reconnaissance de la contribution du Canada

Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'équipe d'audit a examiné les documents de communications produits par Toronto 2015 ainsi que le site Web de Toronto 2015 et confirme que la contribution du Canada a été soulignée comme il se doit. De plus, Sport Canada (SC) a mis en œuvre un outil d'évaluation de manifestation conçu pour les événements publics; cet outil contribuera à la surveillance de la conformité de Toronto 2015 aux exigences de la reconnaissance de la contribution du gouvernement du Canada aux Jeux.

#### Politiques en matière de communication et de langues officielles

Une politique sur les langues officielles a été mise au point et soumise par Toronto 2015 en août 2012 et acceptée par PCH le 28 février 2014. Un plan de communication a également été soumis par Toronto 2015 au deuxième trimestre de l'exercice 2012-2013, mais n'a pas été accepté par la Direction générale des communications de PCH. En février 2014, PCH a reconnu qu'un plan officiel de communication n'avait pas été soumis. Toutefois, basé sur l'avis reçu de la Direction générale des communications de PCH, la division Programme d'accueil et Secrétariat fédéral était satisfaite de l'information sur les communications qui a été transmise par différentes sources, y compris le PAV2, et a confirmé que l'exigence de l'accord de contribution relativement au plan de communication était remplie.

#### Politique sur les bénévoles

La direction de Toronto 2015 a rédigé une politique sur les bénévoles qui est actuellement en voie d'être approuvée et qui devrait être achevée en septembre 2014. La formation des bénévoles ne devrait pas commencer avant janvier 2015, mais nous invitons la direction à accélérer la mise au point et l'approbation de cette politique afin de voir à ce qu'elle soit en place au moment du recrutement et de la gestion des bénévoles qui travailleront aux Jeux.

### Méthodologie des coûts de gestion des immobilisations

Toronto 2015 a noté qu'elle n'a pas l'intention de consigner officiellement la méthodologie d'affectation des coûts de gestion des immobilisations (coûts accessoires) à des sites en particulier. Toutefois, un examen externe commandé par Toronto 2015 a permis de confirmer que les coûts de gestion des immobilisations avaient été affectés correctement. Comme nous l'avons noté précédemment, en fonction de l'examen mené par l'équipe d'audit sur un échantillon de trois affectations de coûts de gestion des immobilisations, aucun coût non admissible n'a été constaté.

### Honoraires de gestion d'IO

Une modification au PE original (mai 2010) conclu entre IO et Toronto 2015 a été apportée en janvier 2013 et est entrée en vigueur le 12 décembre 2012. Cette modification prévoit un montant admissible total de 6,3 millions de dollars en honoraires de gestion d'IO, ce qui ne tient pas compte des coûts engagés par des conseillers externes ni des frais accessoires. Toutefois, la modification ne définit pas la méthodologie utilisée pour le calcul des honoraires ni la méthode utilisée pour affecter ces honoraires à chaque site. Un examen externe commandé par la division Programme d'accueil et Secrétariat fédéral a permis de déterminer qu'il n'y avait pas de risque significatif associé à cette absence de définition puisque les honoraires de gestion sont surveillés chaque trimestre, ce qui permet de détecter les fluctuations inhabituelles.

### Gestion des risques

Un vice-président à la gestion du risque d'entreprise a été embauché au premier trimestre de 2012-2013, et un cadre de gestion du risque d'entreprise a été conçu, approuvé par le conseil d'administration et accepté par la division Programme d'accueil et Secrétariat fédéral en fonction des constatations d'un examen externe.

### Politique de placement

Une politique de placement a été approuvée par le conseil d'administration de Toronto 2015 et acceptée par la division Programme d'accueil et Secrétariat fédéral.

### Tenue de dossiers :

Un processus de planification des ressources d'entreprise a été mis en œuvre en février 2013, et des comptes du grand livre ont été établis pour les sites et les sous-catégories. L'équipe d'audit a examiné le grand livre et a analysé les transactions et a confirmé que les dépenses sont comptabilisées pour chaque site et chaque sous-catégorie.

## Annexe A – Critères d’audit

Les conclusions énoncées pour chacun des critères d’audit utilisés dans l’audit ont été développées selon les définitions suivantes.

Catégorisation numérique	Conclusion fondée sur les critères d’audit	Définition de la conclusion
1	Bien contrôlé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien géré, aucune faiblesse importante constatée;</li> <li>• Efficace.</li> </ul>
2	Contrôlé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien géré, mais certaines améliorations sont nécessaires;</li> <li>• Efficace.</li> </ul>
3	Problèmes modérés	<p>Certains problèmes modérés nécessitent l’attention de la direction (au moins un des deux critères suivants doit être respecté) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• faiblesses en matière de contrôle, mais l’exposition reste limitée en raison des faibles probabilités du risque;</li> <li>• faiblesses en matière de contrôle, mais l’exposition au risque est limitée, car l’incidence du risque n’est pas élevée.</li> </ul>
4	Améliorations importantes requises	<p>Des améliorations importantes doivent être apportées (au moins un des trois critères suivants doit être respecté) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des redressements financiers s’imposent à l’égard de certains postes ou domaines ou pour le Ministère</li> <li>• des lacunes en matière de contrôle entraînent une exposition grave au risque</li> <li>• des lacunes importantes dans la structure de contrôle globale.</li> </ul> <p>Nota : Chaque critère de vérification qui est classé « 4 » doit immédiatement être communiqué au DPVE et au directeur général concerné ou à un niveau plus élevé pour la prise de mesures correctives.</p>

Voici les critères d'audit employés et un résumé des données en fonction desquels l'équipe d'audit a tiré ses conclusions.

<b>Objectif de vérification 1</b> : Les fonds décaissés par Toronto 2015 conformément aux modalités de l'accord de contribution sont comptabilisés correctement, sont liés aux projets et sont admissibles au financement offert par Patrimoine canadien.			
<b>Critère n°</b>	<b>CRITÈRES D'AUDIT</b>	<b>Conclusion</b>	<b>Exemples de preuves/observations clés</b>
1.1	Le financement versé par PCH a été appliqué aux dépenses admissibles mentionnées dans l'accord et en conformité à la définition des « coûts admissibles » énoncée dans l'accord.	<b>1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'examen d'un échantillon de transactions a permis de constater que les fonds ont été appliqués aux dépenses admissibles conformément à l'accord de contribution.</li> </ul>
1.2	Les fonds ont été versés et affectés à l'intérieur du calendrier de l'accord de contribution.	<b>1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'examen d'un échantillon de transactions a permis de constater que les fonds ont été appliqués aux dépenses admissibles à l'intérieur du calendrier adéquat.</li> <li>• Les ajustements des coûts des sites sont effectués chaque mois.</li> </ul>
1.3	Toronto 2015 conserve les pièces justificatives nécessaires pour tous les décaissements et veille à ce que PCH ait facilement accès à ces pièces à des fins de vérification. Des procédures d'archivage adéquates seront en place pour faire en sorte que tous les renseignements comptables et les dossiers pertinents soient rapidement et facilement utilisables pour une future vérification conformément à l'accord de contribution.	<b>1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les pièces justificatives nécessaires à des fins de vérification ont été fournies.</li> <li>• Toronto 2015 a mis en œuvre une politique de conservation de la documentation.</li> <li>• Une clause dans les contrats prévoit le droit d'obtenir des documents à des fins de vérification.</li> </ul>

1.4	Fonds transférés entre les sous-catégories et les catégories de dépenses, au sens de l'accord de contribution.	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'examen des transferts de fonds a révélé que les changements de 15 % ou plus du budget ont été approuvés par PCH.</li> </ul>
1.5	Les modalités des accords de partenariat conclus par Toronto 2015 avec des tierces parties extérieures (y compris Infrastructure Ontario) sont conformes à l'accord de contribution.	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les contrats comprennent des clauses qui visent à garantir la conformité aux modalités de l'AC.</li> </ul>
1.6	Des procédures et des politiques adéquates d'approvisionnement concurrentiel ont été mises en œuvre.	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une politique sur l'approvisionnement a été mise en œuvre afin de favoriser l'approvisionnement concurrentiel.</li> </ul>
<b>Objectif de vérification 2 : Toronto 2015 a respecté les modalités de l'accord de contribution, y compris les exigences de production de rapports</b>			
<b>Critère n°</b>	<b>CRITÈRES D'AUDIT</b>	<b>Conclusion</b>	<b>Exemples de preuves/observations clés</b>
2.1	Les rapports d'activités et les rapports financiers fournis au ministère du Patrimoine canadien sont préparés conformément aux exigences de l'accord de contribution.	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les rapports d'activités et les rapports financiers sont fournis chaque trimestre au ministère du Patrimoine canadien.</li> <li>Les rapports sont présentés dans le format demandé et contiennent l'information demandée.</li> </ul>
2.2	Toronto 2015 a mis en œuvre des politiques et des procédures de gestion administrative et financière et les examine de façon périodique.	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un certain nombre de politiques ont été mises en œuvre, notamment des politiques et des procédures d'approvisionnement, un énoncé de politique de placement et une politique sur les frais professionnels et les frais de déplacement.</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• La version finale du PAV3 est attendue en octobre 2014. Ce plan devra comprendre des prévisions plus solides, à la demande du Ministère et du gouvernement provincial, ce qui contribuera à faire en sorte que les coûts de fonctionnement respectent les budgets; le plan doit aussi permettre d'obtenir les services nécessaires au déroulement réussi des Jeux.</li> </ul>
2.3	Toronto 2015 a mis en œuvre les politiques et les procédures nécessaires (politique sur les communications) pour assurer une reconnaissance adéquate du financement fédéral accordé en vertu de l'AC.	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien qu'une politique officielle sur les communications n'ait pas été mise en œuvre, des processus ont été mis en œuvre pour voir à ce que la contribution du gouvernement du Canada soit reconnue.</li> </ul>
2.4	Toronto 2015 a mis en œuvre des mécanismes et des processus pour assurer le suivi, la comptabilisation et la déclaration des contributions en nature reçues pour les projets d'immobilisations afin d'assurer sa conformité à l'AC.	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toronto 2015 a mis en œuvre des processus pour comptabiliser et déclarer les transactions en nature.</li> </ul>
2.5	Toronto 2015 a mis en œuvre une politique adéquate en matière de langues officielles afin d'assurer sa conformité à l'accord de contribution. Toronto 2015 a mis en œuvre des procédures adéquates (y compris une	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une politique sur les langues officielles est en place.</li> <li>• Les contrats conclus avec les tierces parties comprennent des clauses qui contribuent à voir à ce que les services soient offerts dans les deux langues officielles.</li> </ul>

	politique sur les communications) afin de garantir des communications adéquates dans les deux langues officielles.		
<b>Objectif de vérification 3 : Toronto 2015 a appliqué les recommandations issues du premier audit de la conformité du bénéficiaire.</b>			
<b>Critère n°</b>	<b>CRITÈRES D'AUDIT</b>	<b>Conclusion</b>	<b>Exemples de preuves/observations clés</b>
3.1	La direction a mis en œuvre les recommandations établies dans la vérification du bénéficiaire précédente.	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un Plan d'action de la direction a été mis en œuvre en réponse aux huit recommandations issues de la première vérification de la conformité du bénéficiaire.</li> <li>• Au moment de la rédaction du présent rapport, une politique sur les bénévoles avait été rédigée, mais n'avait pas été approuvée.</li> </ul>

## Annexe B : Plan d'action de la direction

**Titre du projet : Audit de la conformité des bénéficiaires de l'accord de contribution du Comité d'organisation des Jeux panaméricains et parapanaméricains de Toronto 2015**

<b>Plan d'action de la direction</b>			
<b>5.1</b>			
<b>Recommandations</b>	<b>Actions</b>	<b>Qui</b>	<b>Date cible</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>Nous recommandons que Toronto 2015 termine son PAV3 à l'intérieur du délai précisé dans la deuxième modification à l'accord de contribution, veille à ce que les coûts opérationnels ne dépassent pas le montant du financement qui a été convenu avec le gouvernement de l'Ontario et assure tous les services nécessaires au déroulement réussi des Jeux.</li></ul>	<p>D'accord. Termine PAV3 à la date indiquée.</p> <p>En collaboration avec la province de l'Ontario pour couvrir tout déficit dans le budget tout en ciblant d'avoir leur accord avant le 31 Octobre 2014.</p>	Directeur planification et analyse	le 31 Octobre 2014.